

!!! NOUVEAU !!!

Pour plus de confort, une meilleure organisation et améliorer la confiance instaurée entre vous et nous, il est maintenant possible de choisir qui s'occupe de vous.

Vous avez le choix entre :

- Amélie, diplômé depuis 10 ans du Certificat de Toilettage Canin et médaille d'or du Meilleur Apprenti de France départementale en 2013, en cours de labellisation de la formation en Dermatologie Animale Appliquée au ToilettAge, gérante et tutrice des apprenties. Non concernés par la réduction liée aux apprenties.
- Jade, en fin d'apprentissage du Certificat Technique du Métier de toiletteuse canin, participante au championnat de France de toilettage en 2022 et médaille de bronze au Meilleure Apprentie de France en 2023, se spécialise dans les coupes d'expositions. En cours de labellisation de la formation en Dermatologie Animale Appliquée au ToilettAge.
- Prescilia, en cours d'apprentissage du Certificat Technique du Métier de toiletteuse canin depuis septembre 2022, s'entraîne pour les championnats de France 2023 et les Meilleures Apprenties de France 2024. A pour but de faire la formation en Dermatologie Animale Appliquée au ToilettAge.

Afin de promouvoir l'apprentissage et de donner confiance aux apprenties une remise supplémentaire de 10% sera appliquée sur le prix de la toilette pour toute personne souhaitant prendre rendez-vous avec l'une d'elle.

LES REGLES DU CALENDRIER DES APPRENTIES

1. Accepter de prendre rendez-vous avec l'apprentie donne lieu à **10% de réduction supplémentaire** sur le tarif du **bain**, de la **coupe**, de la **tonte** ou de l'**épilation**. Les soins tel que les crèmes ou les petits actes de toilettage tel que la coupe d'ongle ne seront pas concernés.
2. Le chien remis par le client doit être **en état correct** sans nœuds excessifs, et dont le caractère ne présente pas de risque lors de l'entretien pour l'apprentie.
3. La prise de rendez-vous se fait **par téléphone ou en boutique**. Le rendez-vous est fixé par la tutrice des apprenants après avoir pris connaissance de la demande du client.
4. La demande initiale fait lors de la prise de rendez-vous ne peut être changé au moment de déposer le chien.
5. Le client accepte que la toilette réalisée puisse présenter quelques défauts.
6. La prise en charge du client et de son chien se fera par l'apprentie sous la surveillance de la formatrice.
7. Respect du travail de l'apprentie et des horaires d'arrivées et de départ

PERIODE D'ESSAIS DU PROJET

DU 4 AVRIL 2023 AU 29 AVRIL 2023